



Municipalité de Saint-Casimir
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC / ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 222-2023 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 138-2015 afin de revoir les activités résidentielles préconisées dans l'affectation mixte

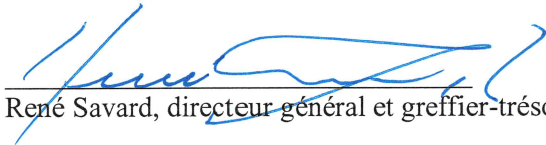
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 11 avril 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté un projet de Règlement numéro 222-2023 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 138-2015 afin de revoir les activités résidentielles préconisées dans l'affectation mixte.

Le projet de règlement vise à revoir le texte relatif aux activités préconisées dans l'affectation mixte, qui est présente en bordure du boulevard de la Montagne et des rues Tessier Est, Tessier Ouest et Notre-Dame, afin de ne plus limiter le nombre maximal de logements pouvant être aménagés dans les bâtiments étant localisés à l'intérieur de celle-ci.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 mai 2023 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220 boulevard de la Montagne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que sur le site www.saint-casimir.com.


DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 14^e JOUR D'AVRIL 2023.


René Savard, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 14 avril 2023 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

